

Numéro dans le SI local :	0230
Référence GESUP :	
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-1
Chaire :	Non
Section 1 :	17-Philosophie
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Philosophie de langue allemande
Job profile :	German Language philosophy The candidate is expected to have demonstrated her/his expertise in one or several of the following fields : Enlightenment, Kantism, German Idealism, Philosophy of life, Phenomenology, Aesthetics.
Research fields EURAXESS :	Philosophy Aesthetics Philosophy Phenomenology Philosophy Systematic philosophy Philosophy Metaphysics
Implantation du poste :	0921204J - UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
Localisation :	NANTERRE
Code postal de la localisation :	92000
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	Depot du dossier sur support électronique via l'application SOLEIL 00 - ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE
Contact administratif :	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
N° de téléphone :	01 40 97 79 87 01 40 97 74 20
N° de Fax :	Pas de fax
Email :	soleil-ec@liste.parisnanterre.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2019
Mots-clés :	philosophie des lumières ; philosophie moderne contemporaine ; philosophie allemande ; Esthétique ;
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	UFR Philosophie, Information-Communication, Langage, Litterature, Arts du Spectacle
Référence UFR :	UFR PHILLIA
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	EA373 (199213084L) - INSTITUT DE RECHERCHES PHILOSOPHIQUES
Dossier Papier	NON
Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)	NON
Dossier transmis par courrier électronique	NON e-mail gestionnaire
Application spécifique	OUI URL application https://soleil.parisnanterre.fr/

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

Université Paris Nanterre	Poste n : MCF 230
Corps :	Maître de conférences
Section 1 :	17 - Philosophie
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil : <u>(100 caractères maximum)</u> <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Philosophie de langue allemande
Job profile : <u>(en anglais, 300 caractères max)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	German Language philosophy The candidate is expected to have demonstrated her/his expertise in one or several of the following fields : Enlightenment, Kantism, German Idealism, Philosophy of life, Phenomenology, Aesthetics.
Research fields : <u>(cf. nomenclature)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Philosophy Philosophy – Aesthetics Philosophy – Phenomenology Philosophy – Systematic philosophy Philosophy – Metaphysics
Mots-clés : <u>(cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)</u>	Philosophie allemande, Philosophie des Lumières, Philosophie moderne, Esthétique, Phénoménologie

Enseignement	
Composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	UFR PHILLIA
Référence composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	Unité de Formation et de Recherche : Philosophie, Information-Communication, Langues, Littératures, Arts du spectacle
Profil détaillé :	<p>Philosophie de langue allemande Le/la candidat.e devra présenter une expertise dans un ou plusieurs des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Philosophie des Lumières - Kantismes - Idéalisme allemand - Philosophie de la vie - Phénoménologie - Esthétique <p>Le/la candidat.e recruté.e enseignera en Licence (présentiel et enseignement à distance), en Master (présentiel et enseignement à distance).</p> <p>Le/la candidat.e sera également amené.e à enseigner dans le cadre de la préparation aux concours des enseignants du second degré (Master MEEF et préparation à l'Agrégation de philosophie).</p>

Département d'enseignement :	Département de Philosophie
Equipe pédagogique :	Le département de philosophie est composé de 20 enseignants-chercheurs titulaires et de 12 enseignants rattachés (ATER et contrats doctoraux)
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Christian BERNER (cberner@parisnanterre.fr)
URL du département :	http://dep-philo.parisnanterre.fr

Recherche	
Laboratoire 1 : <u>(préciser le n° de l'unité de recherche)</u>	EA 373 – IREPH – Institut de Recherches Philosophiques
Laboratoire 2 :	
Laboratoire 3 :	
Laboratoire 4 :	
Profil détaillé :	<p>La/le collègue recruté.e aura pour tâche de promouvoir des recherches dans le cadre de l'IREPH en inscrivant ses axes dans le paysage de la philosophie de langue allemande.</p> <p>Le/la candidat.e devra mener ses travaux dans un ou plusieurs des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Philosophie des Lumières - Kantismes - Idéalisme allemand - Philosophie de la vie - Phénoménologie - Esthétique <p>Le profil Recherche du poste s'inscrit dans la thématique « Les Formes de l'expérience » du laboratoire et pourra, selon le profil du/de la candidat.e, s'inscrire dans un ou plusieurs des axes « Formes et méthodes de la science », « Pouvoirs et affections de l'esprit » et « Historicité de la connaissance ».</p> <p>La participation à l'animation de la recherche à l'Université Paris Nanterre (séminaires, encadrement master) est un aspect déterminant du poste.</p>
Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	François-David SEBBAH, fsebbah@parisnanterre.fr
URL du labo :	http://ireph.parisnanterre.fr
Descriptif du labo :	L'IREPH est un laboratoire de Recherche en philosophie qui regroupe actuellement 13 enseignants chercheurs titulaires et une cinquantaine de doctorants. Il a été noté A+ pour la qualité scientifique lors de la dernière évaluation de l'AERES en 2013.

	<p>La thématique actuelle du laboratoire est « Les formes de l'expérience », qui se décline en plusieurs axes : « Formes et méthodes de la science », « Pouvoirs et affections de l'esprit » et « Historicité de la connaissance ». Les domaines du laboratoire sont l'histoire et la philosophie des sciences, et l'histoire de la philosophie ancienne, moderne et contemporaine.</p> <p>L'IREPH est un laboratoire intégré à l'Ecole Doctorale « Connaissance, langage, Modélisation » (ED 139)</p>
--	--

Description des activités complémentaires	L'implication du/de la candidat.e à la fois dans l'IREPH et dans le master de philosophie rend son investissement dans l'EUR ArTeC (http://eur-artec.fr/) naturel. L'animation et une participation au fonctionnement, voire au pilotage de certaines des activités d'ArTeC, sont souhaitées.
--	--

Moyens	
Moyens matériels :	Bureau partagé équipé de matériel informatique
Moyens humains :	L'IREPH est appuyé par un chargé de valorisation scientifique
Moyens financiers :	Budget 2018 de l'IREPH, environ 26 000 euros.
Autres moyens :	

Autres informations	
Compétences particulières requises :	

Audition des candidats	
L'audition inclus une mise en situation professionnelle	Non
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	

MENTION PARTICULIERE :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE DE MAITRE DE CONFERENCES

ATTENTION

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur GALAXIE.

Par ailleurs, les fournisseurs d'adresses mail WANADOO, ORANGE et NOOS peuvent rejeter les messages émis d'une adresse @u-paris10.fr ou @parisnanterre.fr

Dans la mesure du possible, les candidats doivent donc indiquer une adresse mail hébergée chez un autre fournisseur.

Si vous avez déjà créé votre compte GALAXIE, vous avez la possibilité de vous rendre dans la rubrique « Profil », puis « Identité », et de cliquer sur « Modifier » pour renseigner ou modifier votre adresse mail.

1. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction en français.

POUR TOUS LES CANDIDATS	Déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, datée et signée
	Copie d'une pièce d'identité avec photographie
	Curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités, et mentionnant les travaux qui seront adressés au comité de sélection si le candidat est convoqué pour une audition
	Copie du rapport de soutenance du diplôme détenu, le cas échéant
CANDIDATS PAR LA VOIE DU CONCOURS	- Pièce attestant de la possession de l'un des titres suivants : doctorat, habilitation à diriger des recherches, doctorat d'état, doctorat de 3 ^{ème} cycle ou diplôme de docteur ingénieur ; - ou dispense du doctorat accordée par le CNU.
CANDIDATS PAR LA VOIE DE LA MUTATION	- Attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de MCF et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions (<i>soit, pour la session synchronisée 2019, le 26 mars 2019</i>) ; - ou , si le candidat ne peut justifier de 3 ans d'ancienneté, accord de son chef d'établissement d'affectation donné après avis favorable du conseil académique en formation restreinte ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école.
CANDIDATS PAR LA VOIE DU DETACHEMENT	- Attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat, permettant d'établir : ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : 1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU ; 2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine ; 3° Membres des corps recrutés par la voie de l'ENA ou de l'Ecole Polytechnique ; 4° Fonctionnaires anciens élèves des ENS ; 5° Magistrats de l'ordre judiciaire ; 6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation ; 7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3 ^{ème} cycle ou du diplôme de docteur ingénieur. ° Et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emploi d'origine depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions (<i>soit, pour la session synchronisée 2019, le 26 mars 2019</i>).
	Pour les candidats mentionnés au 7° ci-dessus : - Copie de l'habilitation à diriger des recherches, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3 ^{ème} cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ; - Document attestant de l'indice terminal du corps ou cadre d'emploi auquel appartient le candidat.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ETRANGER	<ul style="list-style-type: none"> - Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...); - copie du doctorat, ou copie des diplômes, qualifications ou titres de niveau équivalent au doctorat.
---	--

Pour les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap :

ATTENTION : pour faire valoir l'une de ces situations, vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur GALAXIE. Pour cela, lorsque vous indiquez les conditions remplies pour concourir au poste, vous devez également cocher l'une des cases suivantes :

[] *Demande de mutation ou de détachement exprimée au titre du rapprochement de conjoints. Pièces justificatives requises.*

[] *Candidat 'Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi' mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap). Pièces justificatives requises.*

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (***soit, pour la session synchronisée 2019, le 26 mars 2019***).

La situation de séparation de conjoints s'apprécie au regard de critères cumulatifs :

- Les fonctionnaires séparés, pour des raisons professionnelles, de leur conjoint ou de leur partenaire de PACS. Dans ce dernier cas, ils doivent justifier se soumettre à l'obligation d'imposition commune ;
- A titre indicatif, le ministère de l'enseignement supérieur considère que la distance lieu de travail du conjoint – lieu de travail de l'enseignant-chercheur est supérieure ou égale à 250 kilomètres (trajet aller). Pour le conjoint qui n'exerce pas d'activité professionnelle, le rapprochement portera sur sa résidence privée, sous réserve qu'elle soit compatible avec son précédent lieu de travail et qu'il soit inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi.

Pièces à fournir :

- Pour les personnes mariées : une copie du livret de famille ;
- Pour les partenaires de PACS :
 - une attestation du tribunal d'instance ayant enregistré le PACS, accompagné le cas échéant de l'acte de naissance ou du certificat de grossesse ;
 - et le dernier avis d'imposition sur le revenu (ou attestation de dépôt de déclaration fiscale commune pour les revenus 2017) ;
- Pour les concubins :
 - une copie de l'acte de naissance du ou des enfants ou, des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou une copie du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- Pour les personnes mariées, les partenaires de PACS et les concubins :
 - Attestation récente (moins de 3 mois) de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin. Pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au RCS ou au répertoire des métiers ;
 - Pour les conjoints n'exerçant pas d'activité professionnelle :
 - Justificatif récent (moins de 3 mois) de domicile (facture EDF, quittance de loyer, etc.) ;
 - Attestation de demandeur d'emploi édité par Pôle emploi, le cas échéant ;
 - Attestation du dernier employeur, le cas échéant ;

Sont considérés en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime générale de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3° catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Fournir tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

⚠ Le dépôt des documents s'effectue exclusivement sur support électronique, via l'application SOLEIL :

<https://soleil.parisnanterre.fr/>

Après validation de sa candidature sur GALAXIE, chaque candidat reçoit automatiquement, **sous 24 heures**, un mail lui communiquant le mot de passe qui va lui permettre de se connecter sur SOLEIL. L'identifiant est le même que sur GALAXIE.

Attention : les personnes ayant déjà candidaté à un poste de l'Université Paris Nanterre via SOLEIL les sessions précédentes ne reçoivent pas ce message. Leur mot de passe SOLEIL reste le même.

⚠ L'ensemble des documents doit être déposé sur SOLEIL AVANT LE JEUDI 28 MARS 2019 à 16h (heures de Paris)

Tout document déposé par une autre voie que l'application SOLEIL sera irrecevable.

Tout document déposé au-delà du 28 mars 2019 sera irrecevable.

Tout dossier incomplet au-delà du 28 mars 2019 sera irrecevable.

NB : Les candidats retenus pour une audition adresseront directement au comité de sélection les travaux mentionnés dans le curriculum vitae, selon les modalités qui leur seront indiquées par le comité. Ces documents ne seront pas déposés sur SOLEIL.

=> Les formats de document autorisés sont les suivants :

- Microsoft Word (format .doc)
- Microsoft Excel (format .xls)
- Open Office (formats .odt ou .ods)
- Adobe (format .pdf)
- ZIP (.zip)

=> La taille de chaque pièce est limitée à 5 Mo.

⚠ Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt de leur dossier sur SOLEIL.